

Les perspectives sont alléchantes et pourraient, j'imagine, faire le thème d'un excellent discours. Au risque de m'attirer maints reproches, je dirai que le projet ne fonctionnerait pas toujours. Il se peut fort bien qu'il ne suffise pas de faire machine arrière.

D'autres disent assez généralement que les hommes devraient rester dans l'armée jusqu'à ce que nous leur trouvions des emplois. En principe, j'admets cette proposition, mais je crains qu'elle ne soit pas bien pratique. On m'a dit, par exemple, qu'il serait bon d'utiliser le dépôt d'effectifs de Toronto, ce qui résoudreait le cas de deux à trois mille hommes. On pourrait y loger les étudiants de l'université de Toronto, où ils seraient surveillés jusqu'au terme de leurs études.

Il peut sans doute y avoir divergence d'opinions, mais je crois que cela ne marcherait pas. On aurait de deux ou trois mille jeunes gens faisant encore partie de l'aviation. A ce titre, ils conserveraient l'uniforme, et pour en justifier le port ils feraient l'exercice. Après l'exercice du matin ils se rendraient à l'université de Toronto. Le dernier militaire dans l'ordre hiérarchique, l'aviateur-chef, pourrait être le premier élève de la classe de droit, et il recevrait les ordres du commandant d'escadre qui peut-être aurait peine à passer ses examens.

L'hon. M. HANSON: Il y aurait, selon vous, manque de discipline?

M. GRAYDON: Il n'y a à cela rien de bien anormal.

L'hon. M. POWER: Je ne fais que citer l'opinion selon laquelle, ils devraient rester dans l'armée jusqu'à ce qu'on leur trouve un emploi. Je suis d'avis que cela irait difficilement en pareilles circonstances. Si l'on veut dire autre chose, par exemple, qu'on devrait continuer à leur verser la même solde, à leur donner les mêmes avantages financiers ou autres, que s'ils restaient dans le service, c'est une toute autre affaire. J'estime que la question ne relève plus d'un organisme militaire mais de l'organisme civil chargé de s'occuper des hommes. Les organismes auxquels il appartient de s'intéresser à un homme rentré dans la vie civile ne sont pas les organismes militaires, si ce n'est pour préparer dans la mesure du possible sa future carrière civile pendant son service au cours de la guerre, ou pendant la période peut-être longue de la démobilisation, ou celle de l'occupation de l'Europe, ou pendant que l'on y fera la police, ou encore jusqu'à la fin de la guerre avec le Japon, peut-être longtemps après la fin de la guerre avec l'Allemagne.

Certains de mes officiers me croient entêtés lorsque je ne consens pas à admettre en

[L'hon. M. Power.]

principe que le service devrait voir aux besoins de ces hommes tant qu'ils n'auront pas complètement réintégré la vie civile. Si mes souvenirs de la dernière guerre sont exacts on avait bien hâte de quitter le service, on se battait presque pour en sortir le plus tôt possible. Je reconnais que l'état d'esprit est différent au cours de la présente guerre. J'admets que les hommes sont beaucoup plus jeunes, que plusieurs d'entre eux n'ont pas tenu d'emploi avant de s'enrôler. Ils se rendent compte qu'ils jouissent d'une certaine sécurité dans les forces armées où ils sont assurés de leurs trois repas quotidiens. Je le répète, je comprends que la mentalité est peut-être différente chez les garçons d'aujourd'hui de ce qu'elle était il y a vingt-cinq ans. Cependant, lorsqu'ils ne seront plus portés à faire des exercices en vue de combattre, lorsqu'ils ne verront plus la nécessité de se soumettre à la discipline afin d'être mieux en état de vaincre l'ennemi, lorsqu'ils se trouveront dans cette situation pendant quatre, cinq ou six mois après la fin des hostilités, il se peut qu'ils s'ennuient à mourir et qu'ils ne veulent plus rester à l'unité.

M. GRAYDON: Est-ce que la situation ne dépendra pas alors en grande partie des emplois disponibles et des autres occasions qui s'offriront à ces garçons lorsqu'ils seront prêts à retourner à la vie civile? Si on n'a rien à leur offrir, ils seront portés à rester plus longtemps dans les forces. Par ailleurs, s'il y a des emplois disponibles dans la vie civile ces garçons voudront obtenir les meilleures le plus tôt possible.

L'hon. M. POWER: Je partage entièrement l'avis de l'honorable député. Peu importe les octrois de rétablissement ou les gratifications de service que nous accorderons, ou les mesures que nous prendrons en vue de leur trouver des emplois, rien de tout cela ne servira si notre économie nationale ne progresse pas au point de fournir des chances à ces hommes de travailler et de se faire une vie convenable.

Ayant peut-être traité un peu sommairement des obligations du service quant au rétablissement, proprement dit, et compte tenu des opinions opposées que l'on a pu exprimer, je passe maintenant à des questions qui sont de notre ressort.

M. GRAYDON: Le département du ministre et celui des Pensions s'entendent-ils à ce sujet?

L'hon. M. POWER: J'ai expliqué comment le ministère du rétablissement des Soldats dans la vie civile a été organisé pour s'occuper de la réintégration des anciens combattants. Ce service doit aussi s'occuper du rapatriement.